



Cerema

Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

COTITA



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

La voie réservée bus et cycles, ouverte aux covoitureurs à Mérignac

Réunion du club SER – 28 Juin 2018

Christophe SIMONET – Cerema SO - GSPV

Direction territoriale Sud Ouest

Le covoiturage

- Objectifs :
 - Réserver des voies à certaines catégories d'usagers sur les axes structurants des agglomérations (cf loi du 17/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte – loi TECV).
 - Réduire les temps de parcours.
 - Mieux répondre aux besoins de mobilité sans développer le réseau routier.
 - Limiter l'impact sur l'environnement des déplacements.
- Définition :
 - Code des transports (article L.3132-1) : utilisation en commun d'un véhicule terrestre à moteur par un conducteur et un ou plusieurs passagers, effectuée à titre non onéreux, excepté le partage des frais, dans le cadre d'un déplacement que le conducteur effectue pour son propre compte.

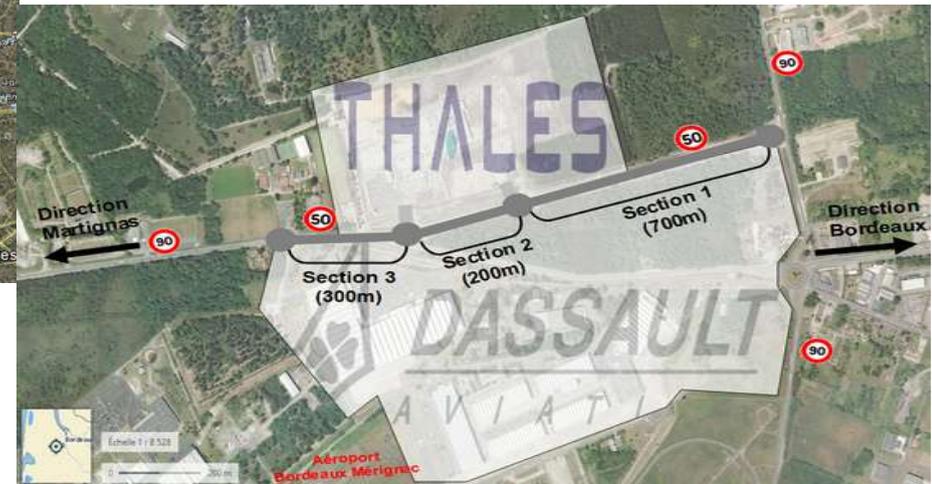
L'expérimentation de Mérignac

- Le contexte :
 - Développement économique de la commune de Mérignac engendrant une augmentation du trafic.
 - Implantation de nouveaux sites liés à l'activité aéronautique : Thales
 - Pénétrante ouest vers pôle d'emploi de Mérignac aéroport.
 - Fort trafic domicile-travail ⇒ axe congestionné matin et soir.
 - Création hors agglomération d'une nouvelle voie de circulation entre Dassault et le nouveau site Thales.
- Demande d'expérimentation portant sur la signalisation relative à l'usage de la voie par les covoitureurs.
- Arrêté interministériel du 06/01/2017 ⇒ Première voie de covoiturage expérimentée en France.

L'expérimentation de Mérignac

- Le site

- section de 1200m
- 4 giratoires
- VMA 50km/h



L'expérimentation de Mérignac

- Le marquage au sol



L'expérimentation de Mérignac

- La signalisation verticale

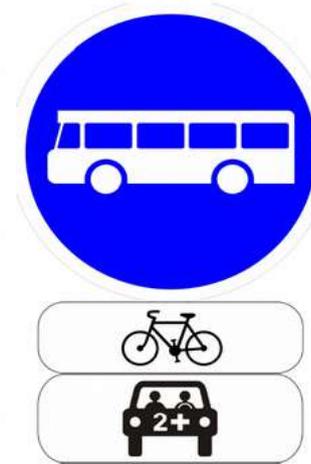
En entrée de section uniquement



Panneau de prescription B27a : **Bus**
Panonceau de catégorie M4d1 : **Vélo**
Panonceau d'indication M9z : **covoiturage autorisé**



En répétition le long de la section



Panneau de prescription B27a : **Bus**
Panonceau de catégorie M4d1 : **Vélo**
Panonceau complémentaire M6k1 : **2+**

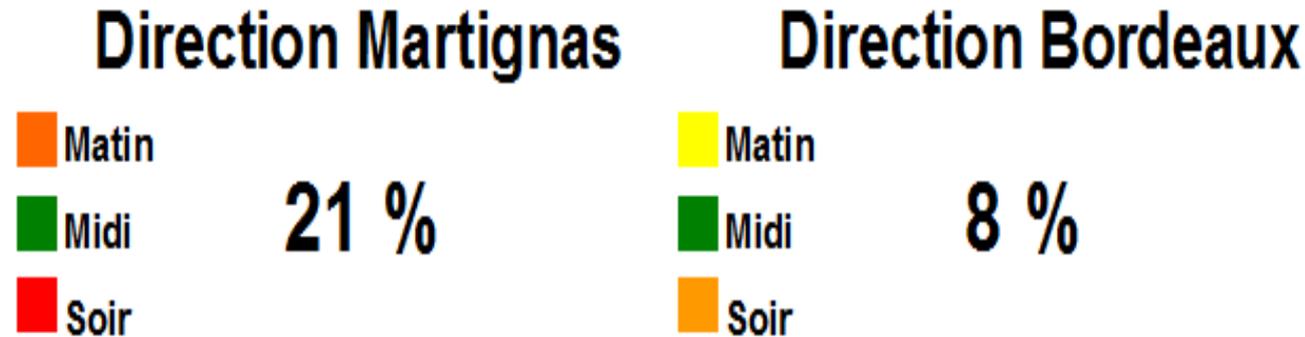
Nouvelle Signalisation...



L'expérimentation de Mérignac

Pourcentage de covoiturage

- Au total, dans les 2 sens, il y a **13 % de covoiturage**.
- Seuls **15 % d'entre eux empruntent la voie réservée**.



Part des véhicules pratiquant le covoiturage qui empruntent la voie réservée

Trafic dense  Trafic fluide

L'expérimentation de Mérignac

Temps de parcours



			Gain de Temps (s)	Gain de Temps moyen (s)
Direction Martignas	Matin	07h30-08h00	11	9
		08h00-08h30	-3	
		08h30-09h00	22	
		09h00-09h30	4	
	Midi	12h00-12h30	2	2
		12h30-13h00	1	
		13h00-13h30	1	
		13h30-14h00	4	
	Soir	16h30-17h00	18	159
		17h00-17h30	305	
		17h30-18h00	311	
		18h00-18h30	150	
18h30-19h00		11		

			Gain de Temps (s)	Gain de Temps moyen (s)
Direction Bordeaux	Matin	07h30-08h00	0	8
		08h00-08h30	8	
		08h30-09h00	10	
		09h00-09h30	12	
	Midi	12h00-12h30	7	8
		12h30-13h00	9	
		13h00-13h30	7	
		13h30-14h00	7	
Soir	16h30-17h00	32	22	
	17h00-17h30	32		
	17h30-18h00	23		
	18h00-18h30	13		
	18h30-19h00	9		

L'expérimentation de Mérignac

Répartition des usagers sur VR

Section 1 (700m)				
Autorisé	Bus	9%	56%	63%
	Vélo	13%		
	VL2+	34%		
Toléré	Police	0%	7%	
	Taxi	6%		
	Ambulance	1%		
Infraction	VUL	2%	37%	37%
	VL	9%		
	2 Roues	26%		

Section 2 (300m)				
Autorisé	Bus	11%	70%	74%
	Vélo	10%		
	VL2+	49%		
Toléré	Police	0%	4%	
	Taxi	4%		
	Ambulance	0%		
Infraction	VUL	2%	26%	26%
	VL	12%		
	2 Roues	12%		

Total des 2 sections				
Autorisé	Bus	10%	60%	66%
	Vélo	12%		
	VL2+	38%		
Toléré	Police	0%	6%	
	Taxi	6%		
	Ambulance	0%		
Infraction	VUL	2%	34%	34%
	VL	10%		
	2 Roues	22%		

Sur 5 jours de relevés :

636 infractions (soit une infraction toutes les 3 minutes)

dont 222 infractions de VL et VUL

L'expérimentation de Mérignac

Vitesse pratiquée sur la VR



Section 1 (700m)					
	0 à 50 km/h	50 à 70 km/h	70 à 90 km/h	>90 km/h	Vit moyenne
Direction Martignas	25%	51%	20%	4%	60 km/h
Direction Bordeaux	12%	56%	29%	3%	66 km/h
Moyenne Section 1	20%	53%	23%	3%	63 km/h

Section 2 (300m)					
	0 à 50 km/h	50 à 70 km/h	70 à 90 km/h	>90 km/h	Vit moyenne
Direction Martignas	66%	29%	4%	0%	45 km/h
Direction Bordeaux	14%	48%	33%	5%	65 km/h
Moyenne Section 2	53%	34%	12%	2%	55 km/h

L'expérimentation de Mérignac

Résultats de l'enquête

- 32 % ne connaissent pas la définition du covoiturage.
- 45 % ont vu, lu ou entendu parler de la mise en place de la voie de covoiturage avenue Marcel Dassault à Mérignac.
- 60 % souhaitent qu'une campagne de communication médiatique soit développée sur le dispositif.
- Signalisation verticale :
 - 69 % ont remarqué la présence du panneau et 23 % trouvent qu'il n'est pas compréhensible.
- Marquage au sol :
 - 83 % ont remarqué les marques au sol et 13 % trouvent qu'il n'est pas compréhensible.



L'expérimentation de Mérignac

Résultats de l'enquête



• Cyclistes

- 61 % : Largeur de dépassement non respectée par les Bus, VL et VUL
- 44 % : Sentiment de danger sur la VR
- 38 % : Traversée de giratoire difficile



• Motards

- 50 % : La VR devrait être ouverte aux 2RM

La perception des usagers



• Autosolistes

- 52 % : Conflit à l'approche des giratoires
- 47 % : Vitesse des VL2+ trop élevée sur la VR
- 33 % : La VR sert de voie de dépassement uniquement

Ce dispositif vous incite-t-il à pratiquer du covoiturage ?

Oui (14%)

Peut-être (72%)

Non (14%)



• Covoitureurs

- 48 % : Conflit à l'approche des giratoires
- 14 % : Partage de la VR avec les cyclistes dangereux

Ce dispositif vous incite-t-il à pratiquer d'avantage du covoiturage ?

Oui (41%)

Non (59%)

MERCI